

DEFINITION DES PARCOURS

LES PARCOURS MOTEURS



- Le parcours moteur ou parcours d'activités motrices est un ensemble d'exercices présentés sous forme d'ateliers.

- Il s'adresse aux personnes handicapées mentales, présentant des capacités physiques parfois réduites, voire des troubles psychomoteurs associés et qui ne rentrent pas dans une logique d'activités sportives disciplinaires : parcours non compétitifs

- Les exercices proposés au sein de chaque atelier visent en premier la réussite du sportif et ne donnent donc pas lieu à un classement final.

Nous proposons en parallèle des parcours moteurs la découverte de sports en partenariat avec la Fédération Française de Sports Adaptés. Ainsi une matinée découverte du football, du tir à l'arc, de judo et d'escrime seront proposées pour les rencontres départementales du 04 avril au Vésinet et du 06 juin à Meudon.

LE PARCOURS INTER ETABLISSEMENTS

- Composé de 8 ateliers répartis sur la matinée

Ateliers sur les bases du volley-ball, du football, du hockey et du basket...

Les rencontres des 18 mars et 15 mai sont des parcours inter établissements. Ils sont réservés principalement aux établissements des Yvelines et de manière plus large aux établissements d'Ile-de-France. Ces derniers peuvent s'inscrire dans la mesure des places disponibles (pour les conditions, prendre contact avec les organisateurs).

L'encadrement sera assuré par les bénévoles du Kiwanis mais aussi et surtout, par les élèves et les professeurs des établissements scolaires.

